

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

PARTICIPATION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2014 / 2015 AU CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE " LES MARRONNIERS "

Fixe la participation de la Commune en référence aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique à 575.61 € par élève des classes primaires de l'Ecole Privée domicilié à St Germain Laval, pour l'année scolaire 2014/2015.

SUBVENTION CLASSE MATERNELLE ANNEE SCOLAIRE 2014 / 2015 A L'ECOLE PRIVEE "LES MARRONNIERS"

Décide d'attribuer une subvention de 180 € par élève, domicilié à St Germain Laval, de la classe maternelle de l'Ecole Privée "Les Marronniers" pour l'année scolaire 2014/2015.

SUBVENTIONS 2014

Décide d'accorder une augmentation de 1 % aux subventions attribuées annuellement.

DEMANDE DU COMITE DES FETES

Accorde une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour l'organisation du 13 juillet 2014.

DEMANDE DE SUBVENTION CSG

Accorde une subvention exceptionnelle au CSG pour l'organisation de la fête patronale 2014.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : HAUSSE DU TEMPS DE TRAVAIL AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Approuve la création à compter du 1er octobre 2014 d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif 2ème classe à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Approuve le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015.

ACQUISITION DE LA MAISON A COLOMBAGES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE

Sollicite une aide auprès du Conseil Général de la Loire au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité 2014 pour l'acquisition de la maison à colombages.

BUDGETS GENERAL 2014 : DECISIONS MODIFICATIVES

Donne acte au Maire de sa communication relative à l'utilisation de dépenses imprévues afin de mandater des travaux de murs de soutènement au Centre Technique Municipal et donne son accord pour des réajustements de prévisions budgétaires.

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Après avoir pris connaissance des modalités de prêts de la Caisse de Dépôts, autorise le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 1 489 300 euros.

... / ...

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Autorise le maire à recruter un agent vacataire pour effectuer des missions d'animation musicale pendant les temps d'activités périscolaires, pour une période du 9 septembre 2014 au 16 décembre 2014 inclus.

RENOUVELLEMENT LANTERNES A VAPEUR DE MERCURE

Donne son accord sur l'évaluation présentée par le SIEL pour le renouvellement lanternes à vapeur de mercure et approuve le montant de la participation, à la charge de la commune, s'élevant à 14 316 € sous forme de fonds de concours.